EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.03.03 Convocation du 20.03.03

Compte rendu affiché 31 mars 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, CHATUT, Mme BOUHEY, Réf.: BJ/LDA Présents: MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

Objet: SUBVENTION CCAS

Nombre de conseillers en exercice: 29 présents 23 votants 27

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMANN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mmes ZUILI, DURAND, M. CHRETIN, Mme PERRIN, M. MACHURAT, Mile MILLET, Mme LABASOR.

Absents représentés :

M. POINT par M. FAURE - Mme DESVIGNES par Mme GLATARD -M. BELLOT par M. MACHURAT - M. BOUREZG par Mme LABASOR.

Absents excusés: MM. GOSSET et FERNANDES.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué explique que le Centre Communal d'Action Sociale, établissement public communal, perçoit chaque année une subvention de la commune. Elle contribue à l'équilibre du budget de cet organisme et peut varier suivant les circonstances.

Son montant, prévu à l'article 65736 est de **269 300 €uros**. Il tient compte de l'excédent constaté sur l'exercice 2002.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Budget Primitif 2003,
- la nécessité pour la commune d'assurer l'équilibre du budget du CCAS,
- Vu le budget 2003 du CCAS,
- Décide d'attribuer une subvention d'équilibre de 269 300 €uros au profit du CCAS de la commune,
- Dit que cette dépense figure à l'article 65736 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

LE MAIRE Signé P. LAFFLY Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 27 Mars 2003 Pour copie conforme, Le MAIRE,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 14 avril 2003

- de la publication le 15 avril 2003

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 14 avril 2003